

Réf : DCM/2016/n°1/ 7.6/20.01/1

| Nombre des membres | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 24 | 28 |

Date de la convocation : 8-01-2016
Date de l'affichage : 14-01-2016

SEANCE DU 20 Janvier 2016

L'an deux mille seize,
Le VINGT JANVIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Alexandra BONNET à Fabrice LABARUSSIAS
Noémie CLAUDEL à JC CAMPOS

Gilles TRAUULET à Pierre MAUMEJEAN
Amandine JACINTO à Cédric BONATO

Absent : Rachida BOUTEILLER

Secrétaire de séance : Sabine ROUS

OBJET :

RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE

Rapporteur : A. FOUREL

Il est rappelé au conseil municipal qu'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) intercommunal est renouvelé tous les trois ans entre les villes de Saint Laurent d'Aigouze et d'Aigues-Mortes et la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

Pour rappel, le CEJ vise à aider les communes à développer ou mettre en œuvre une politique locale globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes âgés de 0 à 17 ans révolus. Ce partenariat a permis de poursuivre différentes actions nécessaires à une offre d'accueil de qualité dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse indispensable sur notre territoire, par un apport financier important.

Le précédent Contrat a été signé en 2011, avec une échéance fin 2014.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur le principe du renouvellement du CEJ pour la période 2015-2018. La CAF propose aux collectivités de déposer le Contrat Enfance Jeunesse fin 2015 avec une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

Le renouvellement du CEJ s'inscrit dans la continuité des modalités contractuelles et financières précédentes. Ce contrat distingue deux volets : volet enfance et volet jeunesse.

Pour la commune d'Aigues-Mortes, ce nouveau CEJ reprendra les actions des volets « enfance » et « jeunesse » des deux précédents Contrats.

Les actions précédemment financées (Le Multi-accueil « Gavroche », Les Accueils de Loisirs périscolaires « les Saladelles », les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, le poste de coordination enfance jeunesse) seront donc maintenues et reconduites.

Toute action ou développement supplémentaire fera l'objet d'un avenant.

La convention d'objectifs de financement du Contrat enfant et jeunesse 2015-2018 est jointe à la présente.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Gard et toutes les pièces s'y rapportant, afin d'assurer la pérennité des actions menées et de garantir la qualité de la démarche engagée par la ville dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 21.01.2016
- date d'affichage : 21.01.2016